



## COMITE TECHNIQUE(CT) de la DREAL GRAND EST Jeudi 31 janvier 2019

Il s'agissait du 1<sup>er</sup> CT de la DREAL mis en place depuis les élections du 6 décembre 2018.

Désormais, nous sommes 10 représentants du personnel titulaires et 10 suppléants : 5 FO, 3 CGT-FSU, 2 UNSA.

Un **nouveau règlement intérieur a été adopté.**

L'UNSA a demandé qu'un véritable **suivi des actions** soit assuré par le secrétariat permanent : ce dernier, sur instruction du président, devra, dans un délai de 2 mois après chaque réunion, adresser par écrit aux membres du comité le **relevé des suites aux délibérations de celui-ci et aux propositions et avis émis par les représentants du personnel.**

Nous avons adopté les procès verbaux des 15 novembre et 26 juin 2018.

L'UNSA a demandé que les débats soient enregistrés, comme cela se fait au CT ministériel, pour faciliter le travail de prise de notes mais ni l'administration, ni les autres représentants du personnel n'ont appuyé notre demande.

### **1/ Rattachement des Contrôleurs des Transports Terrestres (CTT) des UD Marne (51)/Aube (10)/ Haute-Marne (52) au service Transports (ST).**

L'UNSA a souligné l'anomalie qui existait jusqu'à présent (situation unique en France) puisque les C(D)TT de l'ex Dreal Champagne-Ardenne étaient rattachés hiérarchiquement aux UD 51 et 10/52, le ST exerçant une autorité fonctionnelle. Suite à la demande unanime exprimée par les représentants du personnel, la direction a enfin souhaité unifier l'organisation en procédant au rattachement hiérarchique des C(D) TT dans ces UD au ST.

L'UNSA s'est félicitée du travail engagé avec les agents concernés et de la présentation faite le 22 janvier à Châlons-en-Champagne.

La nouvelle organisation prendra effet **au 1<sup>er</sup> avril 2019.**

Les principaux changements concernent les ressources humaines et la logistique :

- RH : les entretiens professionnels ; la validation des congés et absences sous Incovar et les frais de déplacement (via Chorus-DT) et la saisie des activités dans SALSA.
- logistique : modification des adresses électroniques, annuaire Mélanie (rattachement à URTR Châlons) et l'accès aux serveurs partagés.

VOTE : unanimité POUR

### **2/ Réorganisation du Service Environnement Biodiversité Paysage (SEBP)**

L'UNSA a salué l'ambition de cet exercice qui a pour but de réaliser un « diagnostic de l'action afin d'assurer une bonne adéquation entre missions, effectifs et moyens financiers et servir de support partagé pour opérer les choix de priorisation rendus nécessaires par les évolutions du contexte ». C'est le premier exercice qui nous est présenté par un service dans son ensemble depuis la fusion des DREAL.

L'UNSA a salué le travail d'analyse de l'évolution des missions (régaliennne...) qui a permis de poser des interrogations liées au positionnement de certains acteurs (ex : agence de l'eau Rhin-Meuse pour la représentation dans les instances internationales ou les missions de planification pour la directive cadre sur l'eau cf programme des mesures).

L'UNSA a souligné le travail participatif des agents, notamment la journée en présentiel (26/11/2018) sur le thème de l'eau, sur l'ambition, les valeurs à porter et sur le fonctionnement de la communauté de travail.

La méthode a consisté à utiliser deux « outils » : une **revue des missions** et une **réflexion sur l'organisation et le renforcement des « communautés de travail, dites fonctionnelles**» (cf thématiques ou domaine métier partagés dans le service) :

- espaces naturels
- espèces, expertise naturaliste
- sites/paysages
- animation régionale de la police de l'eau et de la nature :
- fonctionnement

Cette revue des missions devait identifier les facteurs d'amélioration et de recherche d'efficience dans l'articulation entre services et établissements publics de l'État.

Ce que les agents nous ont exprimé en heures mensuelles d'information le 24 janvier c'est :

- l'intérêt de la démarche pour ne pas changer tous les 3 mois d'organisation, voire à chaque cycle de mobilité,
- l'intérêt d'avoir des pôles uniques traitant de thématiques ( espèces et expertise naturaliste ; pôle sites et paysages, maintien d'un pôle eau, maintien de la mission Axe Rhénan (MAREB) et de la Mission d'animation régionale des polices de l'eau et de la nature (MARPEN),
- la poursuite du travail : le séminaire interne sous forme d'ateliers est un bon signe pour améliorer les sujets à améliorer (doctrine, outils, transversalité...).

Néanmoins, force est de constater que l'exercice n'est réussi qu'en partie.

- à cause des **interrogations non encore levées sur le positionnement de certains acteurs** (cf agences de l'eau, pour la représentation dans les instances internationales, ou les missions de planification DCE : programme de mesures) ;
- à cause du **contexte (national, régional) qui a été insuffisamment pris en compte** dans la réflexion ;
- **l'absence de travail transversal de la mission d'animation régionale** des polices de l'eau et de la nature (MARPEN) en lien avec le support administratif;
- **le manque de lisibilité du nouvel organigramme qui paraît confus pour la partie espaces naturels** ; l'organigramme comprenant désormais deux pôles espaces naturels (Ouest et Est) mais dans l'Est, certains traitant de thèmes sur la Champagne-Ardenne !
- un **manque de restitution globale auprès des agents** pour avoir la vision de l'ensemble des autres pôles (auquel ont remédié les HMI du 24 janvier).
- Nous n'avons **pas eu de bilan interne du fonctionnement du SEBP** sur ces 3 ans de fusion, ni par le préfet ou nos partenaires (DDTs, collectivités...). Or, l'écoute de nos bénéficiaires est un axe majeur de notre politique qualité, confirmé par notre direction.  
La note qui a été envoyée aux membres du CT **ne comporte aucun élément chiffré en terme d'effectifs** alors que c'était un des livrables annoncés dans la note de juillet.

**Vote : unanime CONTRE** avec une proposition de vos représentants de revoir la copie, acceptée par la direction.

Le chef du SEBP a programmé une visio-conférence avec les représentants du personnel le **6 février** pour améliorer plusieurs sujets :

- travail sur la transversalité dans le service
- nécessité de développer le mode projet, en favorisant l'échange direct entre agents
- accompagnement des agents en difficulté
- actions de la MARPEN

### 3/ Transfert de compétences des routes à la future CEA Collectivité Européenne d'Alsace

Le 29 octobre 2018, le Premier Ministre et les présidents des conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont signé une déclaration commune visant à fusionner les deux départements vers un nouveau type de collectivité dénommée collectivité européenne d'Alsace (CEA). Elle prend de nouvelles compétences, notamment la gestion du réseau routier national non concédé (RRNC).

Le projet de loi (11 articles) découle du rapport du préfet de région Grand-Est, publié le 7 août 2018, sur l'avenir des deux départements alsaciens et leur « désir d'Alsace ».

<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Actualites/Territoires/Rapport-au-Premier-ministre-Mission-Alsace-Grand-Est>

Jean Le Dall, adjoint à la DGITM, nous a présenté le projet de loi, et particulièrement les articles liés au **transfert du réseau routier national non concédé RRNC** (routes et autoroutes) cf articles 3,6 et 7.

L'article 3 détermine la compétence particulière dont disposera la CEA en matière de routes.

L'article 6 règle la situation des personnels des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin qui relèvent de plein droit au **1<sup>er</sup> janvier 2021** de la CEA **dans les conditions de statut d'emploi** qui sont les leurs.

L'article 7 est relatif aux agents relevant des services ou parties de services participant à l'exercice des compétences transférées à la CEA. Ceux-ci **sont mis à disposition ou transférés** (cf loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite MAPTAM).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298&categorieLien=id>

Ce RRNC est traité actuellement par trois services :

- **pour la partie exploitation-entretien-ingénierie** : la Direction interdépartementale des routes (**DIR**) **Est** (Essentiellement A 35 : Mulhouse-Colmar-Sélestat-Strasbourg, mais aussi A4, A 351, A 352, et A 36) représentant plus de 300 km à une future collectivité européenne d'Alsace (CEA) soit 170 à 180 équivalent temps plein (etp) ;
- **pour la partie maîtrise d'ouvrage routière** : la **DREAL Grand-Est/ST/SMO** ; 6 etp
- pour la partie **expertise-appui technique** : le Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (**CEREMA**) non chiffré.

#### Le calendrier proposé :

- 4 février : vote des deux départements (fait) et avis du Conseil d'État, après avis des instances représentatives du personnel des services concernés.
- mars : publication d'un décret créant la CEA qui a le statut de département.
- ?? : promulgation d'une loi relative aux compétences de la CEA (renforcement du bilinguisme et plurilinguisme, tourisme, sport, actions de sauvegarde, de promotion et de développement de la culture et du patrimoine alsacien rhénan, coopération transfrontalière, éducation nationale, tourisme, routes et autoroutes non concédées, classées dans le domaine public routier).

L'UNSA a demandé à la direction les raisons qui ont prévalu à ce que l'administration mette ce point pour avis (et non pour information) à l'ordre du jour de ce 1<sup>er</sup> CT. Elle aurait souhaité avoir ce point pour information, car le projet n'est pas abouti.

L'UNSA s'est indignée de la méthode utilisée :

- la note ne présente pas le contexte du projet (diagnostic actuel), n'évoque pas les services traitant de ce sujet : cf DIR Est et le Service de maîtrise d'ouvrage routière (SMO) de la DREAL Grand-Est et ne traite pas des implications de ce projet sur nos services.

L'UNSA a rappelé que depuis la loi de décentralisation du 13 août 2004, l'**Etat** a conservé sous sa responsabilité **le seul réseau principal structurant**, essentiel pour l'économie du pays.

Il représente au total **11 800 km de routes nationales et d'autoroutes non concédées (gratuites) gérés par les DIR ainsi que 8 000 km d'autoroutes concédées à des sociétés privées.**

Pour l'UNSA, cette annonce abrupte, sans concertation avec les services de l'État concernés, montre l'**absence de dialogue social au sein de nos ministères**.

Or, ce projet va avoir un impact sur notre service, à savoir les services de maîtrise d'ouvrage routière (SMO) du service transports, qui pour le moment sont sur les 3 sites (Châlons-13 agents, Metz-14 agents, Strasbourg-9 agents) et la mission Finances Programmation RH basée à Strasbourg (9 agents).

L'UNSA a interrogé M. Le Dall pour connaître les **impacts d'une telle décision politique, non justifiée** si nous nous référons au rapport du CGEDD n° 010288-02 « *évaluation de la politique publique de gestion du réseau national non concédé – seconde partie – synthèse du diagnostic, pistes d'amélioration et scénarios d'évolution* » – commandé le 1<sup>er</sup> juillet 2015, enfin ce qui en est sorti par différents canaux.

En effet, l'UNSA déplore qu'il n'y ait pas eu de communication officielle sur l'avancement de cette mission d'évaluation, alors que son enjeu est d'une importance majeure.

Le rapport préconise des pistes de solutions pour faire des économies :

**Le rapport écartait toute forme de délégation ou de transfert aux « régions », estimés non pertinents pour la cohérence du réseau, sans gain pour les dépenses publiques** et préconisait la **création d'une agence des infrastructures routières** avec des recettes affectées dans le cadre d'une règle d'or (équilibre entre les recettes et les dépenses ou un budget intégrant les investissements en équilibre...).

Ensuite, **l'UNSA ne peut pas voter un transfert vers une collectivité qui n'existe pas encore, ni juridiquement, ni administrativement.**

Considérant les incertitudes qui entourent les conditions financières, juridiques, administratives, techniques, sociales, etc. d'un tel transfert et ses effets précis sur les services de l'État, DIR et DREAL Grand-Est, vos représentants UNSA ont demandé à la direction **la mise en place d'une étude préalable avant tout vote.**

Cette étude est un **préalable indispensable** pour permettre d'y voir clair sur les conséquences de ce projet politique pour les services de l'État concernés.

Nous avons demandé que cette étude d'impact soit confiée à un cabinet d'expertise extérieur, pour une indépendance d'analyse, avec une commande précise prévoyant un champ d'étude complet : conséquences potentielles sur le plan des RH évidemment (statut, rémunération, conditions de travail, etc.), mais aussi sur le plan fonctionnel, structurel, financier, juridique, exploitation routière, sécurité des agents, sécurité des usagers...

Un **délai d'étude de six mois maximum a été demandé** par les OS de manière à disposer du rapport final rapidement.

**Vote** : contre à l'unanimité. Le **CT est reconvoqué le lundi 11 février** en visio-conférence.

## **5/ Arrêté d'organisation de la DREAL Grand-Est**

Le vote a porté sur la mise à jour des organigrammes suite à la réorganisation de certains services, et/ou pôles.

L'UNSA a regretté l'absence dans les visas, des votes contre, lors des précédents CT des 1<sup>er</sup> et 11 décembre 2015 même si au final, malgré ces votes, l'administration valide les projets.

L'UNSA a attiré l'attention sur le fait que la mission expertise du SAER à Châlons a disparu durant la phase transitoire sans avoir fait l'objet d'aucune présentation en CT.

L'administration nous a proposé de scinder le vote en deux : avec et sans réorganisation du SEBP.

Vote : unanimement CONTRE pour la réorganisation avec SEBP.

Vote : unanimement POUR sans la réorganisation avec SEBP qui doit revoir son fonctionnement des communautés fonctionnelles et son organigramme.

## 6/ Télétravail : point pour information

L'administration a présenté un bilan quantitatif des demandes de télétravail et de travail sur site distant, par service: **108 demandes au 24 novembre** (dont 84 renouvellement).

Il est à noter que 89 demandes concernent 1 jour de télétravail, mais 16 sont >1 et < ou = à 2.

La répartition hommes/femmes est la suivante : 52 femmes (45,6%) et 59 hommes (51,8%).

L'administration présente la répartition par macro-grade A/A+ (59), B/B+ (53) et les modalités (34 agents en hebdomadaire et 77 en mensuel).

L'UNSA se félicite d'une **mise en œuvre progressive du télétravail** depuis plus de un an.

Elle rappelle qu'elle avait exigé que la note de gestion ministérielle sur le sujet soit appliquée, et notamment **que la base mensuelle soit proposée** aux agents contrairement au choix initial de la direction.

Elle constate que cette base mensuelle est la modalité majoritaire choisie par les agents.

L'UNSA constate que certains services disposent de nombreux télétravailleurs (en % de leurs effectifs en termes de postes pourvus), ce qui a nécessité **une nouvelle organisation du service en matière de pilotage**, et va impliquer un suivi particulier du collectif de travail (temps de partage, retour d'expérience sur les sujets en commun).

L'UNSA a rappelé **l'intérêt du télétravail** démontré dans l'enquête qualitative qui nous avait été présentée mi novembre (amélioration de l'efficacité des agents, meilleure qualité de vie avec une réduction des déplacements et une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle) avec le point de vigilance soulevé par les encadrants, en matière d'organisation des temps d'échanges au sein du collectif de travail.

**L'UNSA a demandé de poursuivre les pistes de progrès.** Parmi celles-ci :

- **nécessité de plus former les encadrants et les agents qui vont télétravailler** (car la formation précédente a été suivie par moins de la moitié des agents) ;
- **souhait des agents de pouvoir disposer de davantage de jours par semaine et plus de flexibilité** sur le nombre de jours de télétravail accordés au cas par cas ;
- **mettre à disposition des « tiers lieux » pour exercer le télétravail** (cf plateforme formation RH Grand-Est)

Vos représentants UNSA au CT

<https://www.unsa.org/>

<https://unsa-developpement-durable.fr/>

<http://agrifor.unsa.org/index.php>

<http://intra.dreal-grand-est.e2.rie.gouv.fr/les-reunions-du-ct-r1582.html>